
Volume 3 - Numéro 1, 2010 - Nouvelles De l'Union Européenne

Un Partenariat Européen Pour La Lutte Contre Le Cancer

La Commission européenne a lancé un Partenariat européen pour la lutte contre le cancer pour la période 2009 - 2013 afin d'aider les États membres et les autres partenaires dans leurs efforts de lutte contre le cancer. Elle souhaite ainsi leur fournir un cadre pour identifier et partager l'information, les perspectives et l'expertise en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la maladie. Cela implique d'engager de nombreuses parties prenantes de l'UE dans une démarche commune afin d'éviter des actions dispersées et la redondance des efforts. À la fin du partenariat, tous les États membres devraient disposer de plans cancer qui leur sont propres. L'objectif à long terme est d'améliorer la prise en charge du cancer de 15 % en 2020.

Le cadre de la communication de la Commission sur le thème « Lutte contre le cancer : un partenariat européen » définit globalement les objectifs du partenariat européen pour la lutte contre le cancer. Il est prévu que le partenariat détermine lui-même ses propres domaines de prédilection et les actions à entreprendre.

Citons parmi les principales :

- la prévention (promotion de la santé et détection précoce) ;
- l'identification et la promotion des bonnes pratiques dans les soins de santé connexes ;
- les priorités concernant la recherche sur le cancer ;
- l'information sanitaire, la collecte et l'analyse de données comparables.

Les travaux se font par groupes de travail centrés sur les quatre domaines d'action identifiés ci-dessus. Un groupe de pilotage assure la coordination des activités et en fera un rapport au secrétariat concerné ainsi que lors d'un forum public annuel.

Le partenariat est basé sur une action commune spécifique soutenue par le programme de santé (une action commune est un mécanisme spécifique établi dans le cadre du programme de santé et se réfère aux activités menées par la Communauté et les États membres ou les autorités compétentes). En outre la Commission peut, au travers de ce programme, fournir un soutien technique, administratif et scientifique, aux groupes de travail.

Campagne Parlementaire Pour Assurer l'Avenir De l'Utilisation De l'Imagerie Par Résonance Magnétique

Avec le soutien d'éminents professionnels de la santé et d'associations européennes de patients, deux députés européens ont entrepris de lancer une campagne parlementaire pour préserver l'utilisation future des appareils d'IRM. Le Parlement européen et le Conseil ont reçu une proposition de la Commission européenne leur demandant de modifier la directive 2004/40/CE sur les champs électromagnétiques. Cette révision est le résultat de préoccupations soulevées par l'« Alliance pour l'IRM » et la reconnaissance par les institutions de l'UE que la directive limitait fortement l'utilisation de l'IRM au détriment des patients.

Les membres fondateurs de l'« Alliance pour l'IRM », l'European Society of Radiology (ESR) et la Fédération européenne des associations neurologiques (EFNA), appelleront les membres du Parlement européen à soutenir une dérogation à toutes les restrictions d'utilisation de l'IRM fixées par la directive européenne 2004/40/CE.

Il a été prouvé que les limites d'exposition exigées par la directive nuisaient à la prise en charge des patients, notamment les restrictions concernant l'IRM interventionnelle, ainsi que l'utilisation de l'IRM chez les patients dépendants et les enfants pour lesquels un contact étroit entre soignants et patient est nécessaire. De plus, les nouvelles recherches et développements concernant l'IRM ainsi que le nettoyage et la maintenance de routine des équipements seraient sévèrement limités.

Un Forum De Telemedicine Sollicitant Des Contributeurs

Le Forum de télémédecine ePractice.eu est une initiative parrainée par la Commission européenne pour aider les médecins impliqués dans les services de télémédecine en Europe à se rencontrer pour partager leurs expériences et leurs connaissances et pour demander ou apporter son soutien. Le Forum est ouvert aux médecins et personnel des administrations nationales et régionales européennes, des organismes publics et privés, aux représentants des parties prenantes (patients, professionnels, industrie) et aux universitaires. L'implication de prestataires de télémédecine régionaux ou locaux est également la bienvenue. Une telle variété d'intervenants devrait fournir des contributions, approches et

points de vue différents.

Le Forum de télémédecine n'est pas un site officiel de la Commission. Il se focalise essentiellement sur les aspects juridiques, organisationnels (notamment la durabilité, les modèles commerciaux) et techniques des services de télémédecine. C'est un espace ouvert pour exprimer ses opinions et échanger des connaissances, et ses membres sont encouragés à participer aux discussions et aux événements.

Published on : Wed, 30 Mar 2005